

*« Responsable de l'Etablissement (creuset de toutes les actions et initiatives mises en œuvre, de toutes les exigences parfois contradictoires des acteurs/actrices et de la communauté), le Chef d'Etablissement, au-delà de la reconnaissance qu'il mérite, a besoin, dans ce contexte de promotion de la bonne gouvernance scolaire, de formation initiale et d'accompagnement, pour s'acquitter de façon convenable de sa mission, du reste sacerdotale ».*

*Ibrahima NDOUR, DEMSG*